

Le tribunal judiciaire de Val de Briey recrute des assesseurs au tribunal pour enfants

Les assesseurs du tribunal pour enfants ont différentes missions :

- Avant l'audience, ils viennent consulter au greffe du tribunal pour enfants les dossiers qu'ils vont juger.
- Pendant l'audience, ils peuvent poser, par l'intermédiaire du président ou avec son accord, toutes les questions qu'ils jugent utiles à la compréhension des débats.
- Après les débats, ils participent au délibéré avec le juge des enfants et ils s'accordent sur la nature et le contenu de la décision à prendre. Chaque assesseur a un pouvoir de décision égal à celui du juge des enfants puisque les décisions rendues au tribunal pour enfants sont prises à la majorité des voix.

Les journées d'audience sont indemnisées.

Si vous souhaitez exercer la fonction d'assesseur au tribunal pour enfants de Val de Briey et que vous remplissez les conditions pour le devenir :

- Être âgé de plus de 30 ans
- Avoir la nationalité française
- Être intéressé(e) par les questions liées à l'enfance
- Résider personnellement dans le ressort du tribunal judiciaire de Val de Briey
- Avoir des compétences dans le secteur de l'enfance
- Ne pas être dans l'un des cas d'incompatibilités suivants :
 - être un conjoint, parent ou allié jusqu'au troisième degré inclus du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice du tribunal judiciaire de Val de Briey
 - être conciliateur de justice, délégué ou médiateur du Procureur de la République ou notaire,
 - être député ou sénateur

Vous pouvez adresser votre dossier de candidature :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation sur l'honneur selon laquelle il n'existe aucune incompatibilité
- Une copie intégrale de votre acte de naissance (mention des dates et lieux de naissance des parents)
- Un certificat de nationalité française si le candidat n'est pas né en France et que ses parents n'y sont eux-mêmes pas nés
- Un justificatif de domicile

à l'attention du magistrat coordonnateur du tribunal pour enfants du tribunal judiciaire de Val de Briey soit par voie électronique (accueil-val-de-briey@justice.fr) soit par voie postale (4 rue du Maréchal Foch CS 20139 54150 Val de Briey).